



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les entreprises saluent des assouplissements bienvenus

Dès demain, l'obligation de travailler à domicile et la quarantaine-contact sont supprimées. C'est un soulagement conséquent pour l'ensemble de l'économie. Depuis deux ans, entreprises et autorités font preuve d'une collaboration intense et constructive. Souhaitons que cette expérience continue de porter ses fruits.

Le télétravail obligatoire, malgré une certaine marge de tolérance, est un obstacle important au bon fonctionnement de nombreuses entreprises. Le voir supprimé permet d'envisager un retour progressif à une situation bien plus favorable. Les quarantaines-contact, même réduites à cinq jours, continuent de générer un fort absentéisme. Là aussi, leur suppression ouvre des perspectives encourageantes. «Les entreprises se sont adaptées aux mesures successives. Elles ont développé des plans de protection efficaces. Elles ont assumé leur rôle et leurs responsabilités au sein de la société. Elles sont soulagées de pouvoir à nouveau se concentrer sur leur activité et sur l'emploi», déclare Ivan Slatkine, président de la Fédération des Entreprises Romandes (FER).

Aides aux cas de rigueur

Comme sur le plan sanitaire, stabiliser la situation économique ne se fera pas du jour au lendemain. Les aides aux entreprises doivent perdurer au-delà des mesures de lutte contre le coronavirus. Pour Blaise Matthey, secrétaire général de la FER, «la prolongation de l'aide aux cas de rigueur annoncée pour début 2022 doit prendre forme. Les secteurs encore en difficulté doivent continuer à en bénéficier. Les aides doivent donc être mises sur pied rapidement et perdurer».

Variante en consultation

La FER est favorable à une levée complète des restrictions. Elle soutient la première variante mise en consultation par le Conseil fédéral, pour autant que la situation sanitaire le permette. Elle répondra en ce sens à la consultation des autorités.

La Fédération des Entreprises Romandes (FER) en bref

La FER est une association patronale faîtière romande, qui groupe six membres: la Fédération des Entreprises Romandes Genève, la Fédération Patronale et Economique, l'Union patronale du Canton de Fribourg, la Fédération des Entreprises Romandes Arc jurassien, la Fédération des Entreprises Romandes Neuchâtel et la Fédération des Entreprises Romandes du Valais. Elle est la seule organisation interprofessionnelle romande d'employeurs à être consultée par le Conseil fédéral sur les projets de lois et d'ordonnances. Elle se prononce à ce titre sur plus d'une soixantaine de procédures par an, et ses observations sont fréquemment citées par les autorités fédérales.

Contacts:

Ivan Slatkine, président – 079 301 40 84 – ivan.slatkine@fer-dg.ch

Blaise Matthey, secrétaire général – 079 628 11 91 – blaise.matthey@fer-dg.ch

Véronique Kämpfen, directrice communication – 079 641 98 91 – veronique.kampfen@fer-ge.ch